





Dernière mise à jour mai 2025

## Sommaire

1 – Présentation4
2 – Étapes de la procédure4
2.1 Étape 1 : Accéder à son espace professionnel6
2.2 Étape 2 : Sélectionner le service « Consulter > Avis C.F.E »
2.3 Etape 3 : Accéder aux avis de CFE et/ou IFER dans le compte fiscal8
2.3.1 Accès à l'avis de CFE et/ou d'IFER dans son compte fiscal
2.3.2 L'accès à un avis de CFE et/ou d'IFER dont la date de mise en recouvrement est antérieure au 31 octobre 2024 (avis d'imposition archives)
2.3.2.a - Votre entreprise ne relève pas de la Direction des Grandes Entreprises (DGE)
2.3.2.b – Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises (DGE)14
2.4 Étape 4 : Consulter les avis d'acompte, avis d'impôt et avis d'imposition supplémentaire de CFE et/ou d'IFER17
2.4.1 – L'avis d'acompte17
2.4.1.a L'avis d'acompte émis à compter de 202517
2.4.2.b Les avis d'acompte émis avant 2025 (avis d'imposition archives)19
2.4.2 – L'avis d'impôt20
2.4.2.a L'avis d'impôt issu du rôle général à compter de 2024
2.4.2.b Les avis d'impôt issus des rôles généraux avant 2024 (avis d'imposition archives)21
2.4.3 – Les avis d'impôt issus de rôles supplémentaires22
2.4.3.a Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires émis depuis avril 2024 inclus22
2.4.3.b Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires émis avant avril 202423
2.5 Étape 5 : Imprimer et enregistrer un avis de CFE et/ou d'IFER23
2.5.1 – L'avis d'acompte23
2.5.1.a – L'avis d'acompte émis à compter de 202523
2.5.1.b – L'avis d'acompte émis avant 202523
2.5.2 – L'avis d'impôt24
2.5.2.a – L'avis d'impôt issu du rôle général émis à compter de 202424
2.5.2b – L'avis d'impôt issu d'un rôle général émis avant 2024
2.5.3 – Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires émis à compter d'avril 2024 26
2.6 Étape 6 : Payer un avis de CFE et/ou d'IFER26
3 – Documentation27

4 – Foire aux questions	.28
5 – En cas de difficulté rencontrée dans l'accomplissement de cette procédure	.35

## 1 – Présentation

La consultation des avis de CFE et/ou d'IFER en ligne concerne toutes les entreprises. En effet, la DGFiP n'envoie pas les avis de CFE et/ou d'IFER (d'acompte et d'impôt) issus du rôle général par voie postale (article 43 de la loi de finances rectificative pour 2012).

## 2 – Étapes de la procédure

La consultation des avis de CFE et/ou d'IFER s'effectue en accédant à l'espace professionnel sur le site impots.gouv.fr.

#### Pré-requis :

La création d'un espace professionnel est un préalable indispensable pour la consultation des avis. Cette démarche doit être anticipée pour tenir compte des délais nécessaires à sa réalisation et respecter la date limite de paiement.

Les usagers ne disposant pas d'espace professionnel doivent **le créer sans attendre** sur <u>impots.gouv.fr</u>. Cette fiche n'a pas vocation à décrire la création de l'espace professionnel. Vous trouverez la marche à suivre dans la fiche focus « <u>Créer un espace professionnel simplifié</u> <u>et adhérer aux services</u> » disponible sur le site impots.gouv.fr en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « <u>Aide : accéder aux fiches pratiques</u> » :

territé	
ccueil > Authentification	(i) Aide : accéder aux fiches pratiques
Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit comporter 20 caractères minimum, <b>ne d</b> Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du r	oit être utilisé que sur ce site, et devra être renouvelé régulièrement. not de passe.
Connexion à mon espace professionnel	Création de mon espace professionnel
Adresse électronique	
	Créer mon espace professionnel
Mot de passe 🕜	
©	
Mot de passe oublie	Activation de mon espace / mes services
Recopier les caractères de l'image	
	Activer mon espace / mes services
6 6 0 3 3 2	
Connexion	
Connexton	
Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre	
cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis	
Payer mes impôts locaux	

### <u>Rappel :</u>

La création d'un espace professionnel en mode simplifié comporte quatre étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : saisie des données d'identification pour la création de l'espace (SIREN, adresses électroniques de connexion à l'espace professionnel et de contact avec l'administration fiscale, mot de passe et coordonnées) sur le site <u>impots.gouv.fr</u>;

 - 2<sup>e</sup> étape : enregistrement de la demande de création de l'espace professionnel et vérification de l'adresse électronique de contact déclarée par l'entreprise *via* un lien automatique. À défaut de clic sous 72 h, la demande de création sera à renouveler entièrement.

- 3<sup>e</sup> étape : réception par voie postale du code d'activation dans les 15 jours **(à l'adresse du siège de l'entreprise)** ;

- 4<sup>e</sup> étape : activation de l'espace professionnel sur le site <u>impots.gouv.fr</u> dans un délai de 60 jours et déclaration d'un compte bancaire, pour payer en ligne.

Une fois l'espace professionnel activé, en mode simplifié, l'usager est automatiquement habilité aux services de consultation et de paiement des impôts et taxes et peut gérer les services en ligne et la mise à jour des comptes bancaires depuis la page d'accueil de l'espace professionnel.

#### Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFiP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

<u>Calendrier pour l'avis d'acompte 2025 de CFE et/ou d'IFER</u> Mise en ligne des avis : **26 mai 2025** Date limite de paiement **: 16 juin 2025** 

Calendrier pour l'avis d'impôt 2025 de CFE et/ou d'IFER Mise en ligne des avis : 03 novembre 2025 Date limite de paiement : 15 décembre 2025

Pour les impositions dont la mise en recouvrement a été différée au 31 décembre 2025 Mise en ligne des avis : **02 janvier 2026** Date limite de paiement : **16 février 2026** 

Calendrier pour les avis issus des rôles supplémentaires de CFE et/ou d'IFER

- <u>Rôles supplémentaires émis en novembre 2025</u> : Mise en ligne des avis : **1**<sup>er</sup> **décembre 2025** Date limite de paiemen**t : 15 janvier 2026** 

- <u>Rôles supplémentaires émis en décembre 2025</u> : Mise en ligne des avis : **02 janvier 2026** Date limite de paiement : **16 février 2026**  - <u>Rôles supplémentaires émis en avril 2026</u> : Mise en ligne des avis : **04 mai 2026** Date limite de paiement : **15 juin 2026** 

### 2.1 Étape 1 : Accéder à son espace professionnel

L'accès à l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site impots.gouv.fr en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » situé en haut à droite de l'écran.



Ensuite, il est nécessaire de s'authentifier en saisissant son adresse électronique, son mot de passe ainsi que les caractères de l'image :

RÉPUIQUE FRANÇAISE IMPOTS.gouv.fr	C Votre espace particulier
Accueil > Authentification	Aide : accéder aux fiches pratiques
Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit comporter 20 caractères minimum, ne doit é Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du m	tre utilisé que sur ce site, et devra être renouvelé régulièrement. ot de passe.
Connexion à mon espace professionnel	Création de mon espace professionnel
Adresse électronique	Créer mon espace professionnel
Mot de passe oublié	Activation de mon espace / mes services
Recopier les caractères de l'image	Activer mon espace / mes services
Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis Payer mes impôts locaux	
Direction générale des	Finances publiques

#### 2.2 Étape 2 : Sélectionner le service « Consulter > Avis C.F.E »

Pour accéder aux avis de CFE, sélectionner le service « Consulter > Avis CFE ».



## 2.3 Etape 3 : Accéder aux avis de CFE et/ou IFER dans le compte fiscal

#### 2.3.1 Accès à l'avis de CFE et/ou d'IFER dans son compte fiscal

#### > Méthode 1 : le bouton « Accès aux avis de CFE » est affiché

⇔Cliquer sur le bouton « Accès aux avis de CFE ».

SIREN OU IDSP :	Accès au	u compte fiscal > Accuell		
Service gestionnaire :	Accueil du	compte fiscal des professionnels		
ACCES PAR IMPO	Эт	SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS
Actualités du compte f	iscal des prof	essionnels		

En cliquant sur le bouton « Accès aux avis de CFE », le tableau de l'ensemble des avis d'imposition de CFE apparaît. Les avis sont classés par année de mise en recouvrement en commençant par la plus récente.

♥Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur le lien correspondant « Rôle général n°92 » pour l'avis d'imposition, « Rôle d'acompte n°002 » pour l'avis d'acompte » ou « Rôle supplémentaire n° XXX » pour l'avis d'imposition supplémentaire (XXX étant le numéro de rôle).

SARL SIREN OU IDSP : Service gestionnaire EQUIPE IFU 1	û A Avis d	ccès au compte fisc	al > Avis d'imposition	CFE es entreprises							00
ACCES PA	AR IMPÔT	SYNT	THÈSES	ATTESTATION	FISCALE	DOCUMENTS					
0 ±					K	4 <b>1</b> > > 1	5 🗸				
Année de mise en	Année		Lieu d'imposition			1	lvis d'imposition			Paiement	^
recouvrement * Toutes *	d'imposition + Toutes +	Département + Tous +	Commune - Toutes	NIC - Tous	Type - Tous -	Référence de l'avis ¢	Télécharger l'avis ×	Date de mise en recouvrement *	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406	Rôle d'acompte nº002	30/04/2025	16/06/2025	10 000, 00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général nº092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire nº311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	~
-					K	1 4 <b>1</b> > > >	5 ~				

#### > Méthode 2 : l'onglet « ACCÈS PAR IMPÔT »

Cliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Avis d'imposition ».

SARL SIREN ou IDSP : Evrvice gestionnaire : EQUIPE IFU 1	Accuei	<u>ccès au compte fiscal</u> > Accueil I du compte fiscal des professi	onnels	
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes as Impôt sur les sociétés Revenus de capitaux mobiliers	ssimilées >	professionnels		
Cotisation foncière des entreprises	<u>،</u>	Avis d'imposition		
Cotisation sur la valeur ajoutée des		Facture globale >	de la liquidation de l'impôt sur les sociétés	et déclarations de résultat transmises au form
Taxe foncière		Avis d'imposition archives		
La gestion do mot de pass	se ue co	Paiements	portail impots.gouv.fr de la DGFIP	

Le tableau de l'ensemble des avis d'imposition de CFE apparaît. Les avis sont classés par année de mise en recouvrement en commençant par la plus récente.

Bour consulter l'avis souhaité, cliquez sur le lien correspondant « Rôle général nº92 » pour

l'avis d'imposition, « Rôle d'acompte n°002 » pour l'avis d'acompte » ou « Rôle supplémentaire n° XXX » pour l'avis d'imposition supplémentaire (XXX étant le numéro de rôle).

SARL SIREN OU IDSP : Service gestionnaire EQUIPE IFU 1	û A ∴ Avis d	ccès au compte fisc l'imposition : Co	<u>al</u> > Avis d'imposition	CFE les entreprises							00
ACCES PA	AR IMPÔT	SYNT	THÈSES	ATTESTATION	FISCALE	DOCUMENTS					
0 ±					K	⊲ () ⊳ ⊳ 1	5 🗸				
Année de mise en	Année		Lieu d'imposition			1	wis d'imposition			Paiement	^
recouvrement * Toutes *	d'imposition + Toutes •	Département + Tous +	Commune - Toutes	NIC -	Type - Tous -	Référence de l'avis ¢	Télécharger l'avis ×	Date de mise en recouvrement *	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406	Rôle d'acompte nº002	30/04/2025	16/06/2025	10 000, 00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général nº092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire nº311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	~
-					K	1 4 <b>1</b> > > 1	5 ~				

Vous avez la possibilité de trier les avis :

- par année de mise en recouvrement : sélectionner toutes les années ou une année particulière.
- par année d'imposition : sélectionner toutes les années ou une année particulière.
- par **département du lieu d'imposition** : sélectionner tous les départements ou un département en particulier.
- par **commune du lieu d'imposition** : sélectionner toutes les communes ou une commune en particulier.
- par NIC (numéro interne de classement): sélectionner tous les NIC ou un NIC en particulier.
- par **type d'avis d'imposition** : sélectionner tous les avis ou un avis d'imposition ou un avis globalisé.
- par type de rôle : classer selon la nature du rôle (acompte, général, supplémentaire).
- par date de mise en recouvrement : classer selon la date.

#### Point d'attention pour les entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE)

La consultation de l'avis globalisé s'effectue de la même manière. Cliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Avis d'imposition ».

Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur le lien correspondant « Rôle général nº92 » pour l'avis globalisé.

SARL SIREN OU IDSP : Service gestionnaire EQUIPE IFU 1	Avis d	ccès au compte fise	<u>cal</u> > Avis d'imposition otisation foncière d	CFE les entreprises							0(	?
ACCÈS PA	R IMPÔT	SYN	rhēses	ATTESTATION	FISCALE	DOCUMENTS						
0 ±					k	1 d <b>1</b> Þ Þ 15	×					
Année de mise en	Année		Lieu d'imposition			A	ris d'imposition			Paiement		^
recouvrement * Toutes *	d'imposition * Toutes *	Département - Tous -	Commune + Toutes	NIC - Tous	Type * Tous *	Référence de l'avis ≎	Télécharger l'avis 👻	Date de mise en recouvrement *	Date limite de paiement	Montant dů	Payer	
2024	2024	37			Avis globalisé	2497406	Rôle général nº092	31/10/2024	16/12/2024	2 371,00	PAYER	
2024	2024	37	TOURS	00033	Avis d'imposition	2422222	Rôle général nº092	31/10/2024	16/12/2024	222,00		
2024	2024	38	AGNIN	00010	Avis d'imposition	2497406	Rôle général nº092	31/10/2024	16/12/2024	538,00		
2024	2024	38	BALBINS	00012	Avis d'imposition	2497406	Rôle général nº092	31/10/2024	16/12/2024	1 611.00		~
					M ·	⊲ 1) ⊳ ⊳ 15 ∽						

#### Point d'attention en l'absence d'avis d'imposition

Si l'entreprise ne dispose d'aucun avis d'imposition, le message suivant est affiché : « Aucune information n'a été trouvée concernant votre choix : Les avis d'imposition : Cotisation Foncière des Entreprises ».

Aucune information n'a été trouvée concernant votre choix : Les avis d'imposition : Cotisation Foncière des Entreprises

#### 2.3.2 L'accès à un avis de CFE et/ou d'IFER dont la date de mise en recouvrement est antérieure au 31 octobre 2024 (avis d'imposition archives)

La consultation des avis d'imposition dont la date de mise en recouvrement est antérieure au 31 octobre 2024 s'effectue *via* le menu « ACCÈS PAR IMPÔT ».

# 2.3.2.a - Votre entreprise ne relève pas de la Direction des Grandes Entreprises (DGE)

#### « Accès par impôt » - Entreprise mono établissement

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Avis d'imposition archives ».

SAS SOCIETE SIREN ou IDSP : Service gestionnaire : EQUIPE IFU	Accue	<del>icès au compte fiscal</del> > Accueil il du compte fiscal des professio	onnels	
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes a	ssimilées >			
Prélèvement à la source	>			
Impôt sur les sociétés	>			
Revenus de capitaux mobiliers	>			
Cotisation foncière des entreprises		Avis d'imposition		
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	,	Avis d'irhnosition archives		
Taxe foncière	>	Documents de relance		

Bour consulter l'avis souhaité, cliquer sur l'année souhaitée puis sur « Avis d'acompte » ou « Avis d'imposition ».

SAS SIREN O	u IDSP :	Accès au compte fisc	<u>al</u> > Tableau des av	vis d'imposition CFE					<b>\$</b> 0
EQU	rice gestionnaire : IIPE IFU 1	Les avis d'imposition : Adresse d'imposition :	Cotisation Fon 73 RUE	cière des Entreprises	Loire-Atla	antique - dernière mise à	a jour des données le 08/💷/20	24	
	B 12							Restes à paye	er <u>Paiements</u>
Đ	Année 2023								
		Période d'imposition		Référence de l'avis	Lie	n vers l'avis	Date limite de paiement	Montant	
	2023		239600000		Avis d'acompte		15/06/2023		18 891
	2023		239601482		Avis d'imposition		15/12/2023		41 148 €

#### « Accès par impôt » - Entreprise de 2 à 99 établissements

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Ensemble des adresses > Avis d'imposition archives

SARL SIREN ou IDSP : Equipe ifu 1	Accue	<del>ccès au compte fiscal</del> > Accueil eil du compte fiscal des professio	onnels	
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHËSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes a	assimilées >			
Impôt sur les sociétés	>			
Revenus de capitaux mobiliers	>			
Cotisation foncière des entreprises	•	Avis d'imposition		
Cotisation sur la valeur ajoutée des		Ensemble des adresses	Avis d'imposition archives	
entreprises	,	Documents de relance	Paiements	
Taxe fonciere	) 130 UE CO	nnexion à l'espace professionnel du	Reste à payer	

Le tableau des avis d'imposition de CFE de tous les établissements de l'entreprise apparaît. L'année la plus récente est dépliée.

✤Pour consulter l'avis, cliquer sur l'année recherchée, puis sur « Avis d'acompte » ou « Avis d'imposition » correspondant à l'adresse de l'établissement.

SARL SIREN C	VU IDSP : vice gestionnaire : JIPE IFU 1	Accès au compte fiscal > Tableau des avis d' Les avis d'imposition : Cotisation Foncièr Ensemble des adresses - dernière mise à j	imposition CFE e des Entreprises jour des données le 07/10/2024				<b>\$</b> 0
	<b>墨</b> 巫					<u>Restes à payer</u>	<u>Paiements</u>
122	Année 2023						
	Période d'im	position Adresse d'impos	ition Référence de l'avis	Lien vers l'avis	Date limite de paiement	Montant	4 000 0
	2023	BASSE TERRE	2397	Avis d'imposition	15/02/2024		1026€
	2023	LES ABTRES	2397	Avis d acompte	15/06/2023		3 194
	2023	LES ABTITES DAIE MALIALIT	2397	Avis d'imposition	15/12/2023		0 005 E
	2023	DUCOS	2337	Avis d'imposicion	15/12/2023		2096
	2023	DUCOS	2397	Avis d'imposition	15/06/2023		0.622.6
	2023	CAVENINE	2307	Avis d'acompto	15/12/2025		2 206
	2023	CAYENNE	2397	Avis d'imposition	15/00/2023		4 900 €
	2023	REMIRE MONTION	2397	Avis d'imposition	15/12/2023		2 290 €
	2023	MACOURIA	2307	Avis d'imposition	15/12/2023		2077 €
	2020	111000101	2001	- me a miposition	10/12/2020		00000
-1-	Année 2022						
-1-	Année 2021						
L							

#### Point d'attention en l'absence d'avis d'imposition

Si l'entreprise ne dispose d'aucun avis d'imposition, le message suivant est affiché : « Aucune information n'a été trouvée concernant votre choix : Les avis d'imposition : Cotisation Foncière des Entreprises ».

Aucune information n'a été trouvée concernant votre choix : Les avis d'imposition : Cotisation Foncière des Entreprises

#### « Accès par impôt » - Entreprise de plus de 99 établissements

#### > <u>Méthode 1</u> : recherche d'un avis par le moteur de recherche

Ce moteur de recherche permet de sélectionner un établissement soit par le NIC<sup>1</sup>

(cinq derniers chiffres ajoutés au n° SIREN<sup>2</sup> de l'entreprise pour composer le n° SIRET<sup>3</sup> d'un établissement), soit par l'adresse d'imposition. Il permet également de rechercher les établissements par département ou commune.

Cliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Liste des adresses »

SAS SOCIETE A <u>Accès au compte fiscal</u> > Accueil SIREN ou IDSP: Sarrice gestionnaire: Equipre iru					
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS	
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes ass	similées <b>&gt;</b>				
Prélèvement à la source					
Impôt sur les sociétés	>				
Revenus de capitaux mobiliers	>				
Cotisation foncière des entreprises	>	Avis d'imposition			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	,	Liste des adresses			
Taxe foncière	>	Paiements	ļ		

Cliquer sur « Sélectionner une adresse d'imposition dans la liste » (bouton disponible en haut et en bas de l'écran affiché).

Selectionner une adresse d'imposition dans la finte     12345678910>> Précédent: Suitant	Avis d'imposition archives 1 - 20 résultats sur un total de 410
Veuillez sélectionner une adresse d'imposition et le tableau à consulter	
1.0070/000	0
CONTRACTOR OF THE OWNER OWNER OF THE OWNER	0
	0
The second se	0
	0
1 And The Information and Andreas and Andrea Andreas and Andreas and Andre Andreas and Andreas and Andr Andreas and Andreas	0
or tax same before	0
	0
In the second seco	0
L DE CONTRACTORISTICO DE LA CONTRACTORISTICA DE LA CONTRACTORIS	0
R. P. Barrison	0
A CONTRACT OF A	0
I A REAL PROVIDED AND A REAL PROVIDED A	0
And the second	0
A DECEMBER OF	0
1. All And and a second s	0
3. Automatic in contrast, and	0
A CAL LOUGH MANY	0
1. Anna 2 is not many	0
	0
12345678910>> /nickters Sukart	
Sectioner une adresse d'imposition dans la liste	Avis d'imposition archives

Saisir les critères de recherche des avis. Ex : recherche d'un avis avec le NIC et/ou recherche par une adresse et cliquer sur « Valider ».

Le SIREN de l'entreprise est pré-rempli.

SIREN : Système d'Identification du Répertoire des Entreprises
 SIRET : Système d'Identification du Répertoire des Établissements

en e	Département * ( Liste )
c	Commune
euillez saisir les 5 derniers chiffres du SIRET.	Voie Saisissez tout ou partie du nom de la voie, puis cliquez sur «Liste».
	Numéro de voie
	Indice de répétition

#### > <u>Méthode 2</u> : recherche d'un avis dans la liste de tous les établissements

⇔Cliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Liste des adresses ».

SAS SOCIETE A SIREN ou IDSP : Service gestionnaire : Accue	<u>ccès au compte fiscal</u> > Accueil il du compte fiscal des professio	onnels	
ACCÈS PAR IMPÔT	SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées >			
Prélèvement à la source			
Impôt sur les sociétés			
Revenus de capitaux mobiliers			
Cotisation foncière des entreprises	Avis d'imposition		
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	Liste des adresses		
Taxe foncière >	Paiements		

&Cocher une adresse d'imposition (1) puis cliquez sur « Avis d'imposition archives » (2).

56lectionner une adresse d'imposition dans la liste	Avis d'imposition archives
12345678910>> /woldden: Sulvant	1 - 20 résultats sur un total de 410
Veuillez sélectionner une adresse d'imposition et le tableau à consulter	
Liste des adresses :	
C BUILDUIDE	0
There are no according to the second s	0
A Low Champanet and Champanet an	• 1
To an unit of the Annual An	Sélection d'une adresse d'imposition
A DECISION AND A DECI	0
2 - A for an and a second se	0
a be part and a state	0
	0
State Sectors	0
a la characteria de la constante de la constant	0
S DE SAME	0
Environment of an and a second and a	0
a second s	0
And the second se	0
	0
Sector and American Sector Secto	0
2 and the second se	0
a future second method	0
2. A set of the dataset	0
	0
12345678910>> /vicicident Suivant	
Sélectionner une adresse d'imposition dans la liste	Avis d'imposition archives

L'écran suivant affiche un tableau des avis de CFE pour l'établissement sélectionné. L'année la plus récente est dépliée.

♥Pour consulter les avis de CFE, cliquer sur l'année recherchée, puis sur « Avis d'acompte » ou « Avis d'imposition ».

SAS SIREN ou IDSP : Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1	<u>Accès au compte fiscal</u> > Tableau de: Les avis d'imposition : Cotisation F Adresse d'imposition : 73 RUE	avis d'imposition CFE oncière des Entreprises	Loire-Atlantique - dernière mise	à jour des données le 08/0=/2024		<b>\$</b> 0
<b>E</b>					<u>Restes à payer</u>	<u>Paiements</u>
Année 2023						
Péri	iode d'imposition	Référence de l'avis	Lien vers l'avis	Date limite de paiement	Montant	
2023	239600000 = =		Avis d'acompte	15/06/2023		18 891
2023	239601482		Avis d'imposition	15/12/2023		41 148 €

#### 2.3.2.b – Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises (DGE)

« Accès par impôt » - Entreprise mono établissement relevant de la DGE

A – L'accès à un avis de CFE et/ou d'IFER dont la date de mise en recouvrement est antérieure au 31 octobre 2024 (avis d'imposition archives)

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Avis d'imposition archives ».

SAS SOCIETE IN IN INSP:		<del>:cès au compte fiscal</del> > Accueil il du compte fiscal des professio	nnels		
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS	
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes a	ssimilées >				
Prélèvement à la source	>				
Impôt sur les sociétés	>				
Revenus de capitaux mobiliers	>				
Cotisation foncière des entreprises	>	Avis d'imposition			
Cotisation sur la valeur ajoutée des	,	Avis d'introsition archives			
Taxe foncière		Paiements			
		Documents de relance			

♥Pour consulter l'avis souhaité, se reporter au § 2.3.2.a - Votre entreprise ne relève pas de la Direction des Grandes Entreprises (DGE)

#### B-Accès à l'avis de la facture globale

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Facture globale > Avis d'imposition archives».

SE I SIREN ou IDSP :		ccès au compte fiscal > Accueil il du compte fiscal des professio	onnels	
EQUIPE IFU 6	,	SYNTHESES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées Prélèvement à la source		professionnels		
Impôt sur les sociétés Impôt sur les sociétés dû par le gro	oupe >	sultation des formulaires TVA		
Revenus de capitaux mobiliers Taxe sur les salaires	> >	es formulaires d'un dépôt TVA pourront être	visualisés unitairement à l'écran sans besoin	de télécharger le document.
Cotisation foncière des entreprises	s >	Avis d'imposition		
Cotisation sur la valeur ajoutée des	is 🔪	Facture globale >	Avis d'imposition archives	
Taxe foncière		Ensemble des adresses >	_	
Taxe foliciere		Paiements		

L'écran suivant affiche un tableau des avis de CFE. L'année la plus récente est dépliée.

✤Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur l'année recherchée puis sur « Avis d'acompte » ou « Avis d'imposition ». Se reporter au § 2.3.2.a - Votre entreprise ne relève pas de la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

SAS SIREN or Serv EQU	I IDSP : ice gestionnaire : IPE IFU 1	Accès au compte fisc Les avis d'imposition : Adresse d'imposition	al > Tableau des avis : Cotisation Fonci : 73 RUE	s d'imposition CFE ière des Entreprises	Loire-Atla	ntique - dernière mise	à jour des données le 08/5=/2024		<b>\$</b> 0
	₩ E3							<u>Restes à payer</u>	Palements
1	Année 2023								
		Période d'imposition	R	éférence de l'avis	Lien	n vers l'avis	Date limite de paiement	Montant	
	2023		239600000		Avis d'acompte		15/06/2023		18 891
	2023		239601482		Avis d'imposition		15/12/2023		41 148 €

#### « Accès par impôt » - Entreprise de 2 à 99 établissements relevant de la DGE

# A – L'accès à un avis de CFE et/ou d'IFER dont la date de mise en recouvrement est antérieure au 31 octobre 2024 (avis d'imposition archives)

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Ensemble des adresses > Avis d'imposition archives ».

SIE Access au compte fiscal > Accueil SIE Accueil du compte fiscal cueil Course Firue Accueil du compte fiscal des professionnels					0	
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHËSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS		
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes a	ssimilées >					
Prélèvement à la source	>	professionnels			Accès aux avis de CFE	
Impôt sur les sociétés	>					
Impôt sur les sociétés dû par le grou	ipe >	sultation des formulaires TVA				
Revenus de capitaux mobiliers	>					
Taxe sur les salaires	>	es formulaires d'un dépôt TVA pourront être	visualisés unitairement à l'écran sans besoin	de télécharger le document.		
Cotisation foncière des entreprises		Avis d'imposition				
Cotisation sur la valeur ajoutée des		Facture globale >				
entreprises	*	Ensemble des adresses	Avis d'imposition archives			
Taxe fonciere	,	Paiements				

L'écran suivant affiche un tableau des avis de CFE. L'année la plus récente est dépliée.

♥Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur l'année recherchée puis sur « Avis d'acompte » ou « Avis d'imposition ». Se reporter au § « Accès par impôt » - Entreprise de 2 à 99 établissements.

#### B – Accès à l'avis de la facture globale

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Facture globale > Avis d'imposition archives ».

SE Accès au compte fiscal > Accueil SIREN ou IDSP: E Service gestionnaire : E Sequipe IFU 6 Accueil du compte fiscal des professionnels					
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS	
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assi	milées>				
Prélèvement à la source	>	professionnels			Accès aux avis de C
Impôt sur les sociétés	>				
Impôt sur les sociétés dû par le groupe	e >	sultation des formulaires TVA			
Revenus de capitaux mobiliers	>				
Taxe sur les salaires	>	es formulaires d'un dépôt TVA pourront être	visualisés unitairement à l'écran sans besoin	de télécharger le document.	
Cotisation foncière des entreprises	>	Avis d'imposition			
Cotisation sur la valeur ajoutée des		Facture globale >	Avis d'imposition archives		
entreprises	,	Ensemble des adresses			
Taxe ronciere	,	Paiements	]		

L'écran suivant affiche un tableau des avis de CFE. L'année la plus récente est dépliée.

♥Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur l'année recherchée puis sur « Avis d'acompte » ou « Avis d'imposition ». Se reporter au § « Accès par impôt » - Entreprise de 2 à 99 établissements.

#### « Accès par impôt » - Entreprise de plus de 99 établissements relevant de la DGE

A – L'accès à un avis de CFE et/ou d'IFER dont la date de mise en recouvrement est antérieure au 31 octobre 2024 (avis d'imposition archives)

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Liste des adresses »

SA SIREN ou IDSP : SIREN ou IDSP : EQUIPE IFU 14	Accue	cès au compte fiscal > Accueil (2) il du compte fiscal des professionnels			
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS	
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes as	similées <b>&gt;</b>				
Prélèvement à la source	>	professionnels			Accès aux avis de CFE
Impôt sur les sociétés	>				
Revenus de capitaux mobiliers	>	sultation des formulaires TVA			
Taxe sur les salaires	>				
Cotisation foncière des entreprises	>	Avis d'imposition	visualisés unitairement à l'écran sans besoin	de télécharger le document.	
Cotisation sur la valeur ajoutée des		Facture globale > tiste des adresses			
entreprises	,				
Taxe toncière Affichage des déclarations	› s de résu	Paiements			

✤Pour consulter l'avis souhaité, se reporter au § « Accès par impôt » - Entreprise de plus de 99 établissements.

#### B – Accès à l'avis de la facture globale

Scliquer sur « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Facture globale > Avis d'imposition archives ».

SA SIREN ou IDSP : SIREN ou IDSP : EQUIPE IFU 14	Accuei	cès au compte fiscal > Accueil () il du compte fiscal des professionnels			
ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES	ATTESTATION FISCALE	DOCUMENTS	
Taxe sur la valeur ajoutée et taxes ass	similées <b>&gt;</b>				
Prélèvement à la source	>	professionnels			Accès aux avis de CFE
Impôt sur les sociétés	>				
Revenus de capitaux mobiliers	>	sultation des formulaires TVA			
Taxe sur les salaires	>				
Cotisation foncière des entreprises	>	Avis d'imposition	visualisés unitairement à l'écran sans besoin	de télécharger le document.	
Cotisation sur la valeur ajoutée des		Facture globale	Aviggtimposition archives		
entreprises		Liste des adresses			
Taxe foncière Affichage des déclarations	› s de résu	Paiements			

L'écran suivant affiche un tableau des avis de CFE. L'année la plus récente est dépliée.

♥Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur l'année recherchée puis sur « Avis d'acompte » ou « Avis d'imposition ». Se reporter au § « Accès par impôt » - Entreprise de plus de 99 établissements.

# 2.4 Étape 4 : Consulter les avis d'acompte, avis d'impôt et avis d'imposition supplémentaire de CFE et/ou d'IFER

#### 2.4.1 – L'avis d'acompte

#### 2.4.1.a L'avis d'acompte émis à compter de 2025

L'avis d'acompte provisionnel de CFE-IFER (y compris la notice associée) est disponible au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle d'acompte n°002 » dans le tableau des avis d'imposition CFE.

	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES     AVIS D'ACOMPTE 2025     CONTRATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES volée et percue par la commune, IEPCI et divers organismes -TAXE     ADDITIONITUELE A LA CEF PORTE FRAIS DE CHAMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE FOUR FRAIS DE     CHAMERES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFALTAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX     perque par la commune, IEPCI, le département, la région ou divers organismes				
		CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE CHATILLON 1 RUE DE PARIS 92320 CHATILLON			
		SARL ENTREPRISE 13 RUE DE CHATILLON 92230 CAHTILLON			
8	Vos références Numéro fiscal : 123456789 00235	Votre situation -	20,000 €		
8	Référence de l'avis : 25 92 22222 2 210 Identification de l'entreprise redevable		20 000€		
	N° SIRET : 123456789 000235 SARL ENTREPRISE	Taux	50 %		
	Département :	Somme à payer	10 000€		
	Commune : 92 CHATILLON 020	Date limite de paiement	16/06/2025		
	13 RUE DE CHATILLON 0999 Numéro d'obligation : CFE1				
	Ve	os contacts			
0	<ul> <li>Par messagerie sécurisée dans votre espace professionnel sur imp</li> <li>Par téléphone : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel (horaires de la Métropole)</li> </ul>	ots.gouv.fr ou à l'échéance au 0 809 401 401° du lundi au vendredi de l	9h30 à 19h		
032024	et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiqu	les dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous			
v14.0 26	Sur place : aupres de votre centre des Finances publiques     CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIECHATILLON     TI RUE DE PARIS     TI August pols se po				
104	シ Tél: : 01 43 99 65 59 角 Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « Contact et RDV »				
	* (Service gratuit + prix de l'appel)				
	<sup>*</sup> (service gratur + prix de rappe) À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre acompte par trois moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 31 mai 2025 ou pour le prélèvement mensuel d'ici au 15 juin 2025 ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).				

#### 2.4.2.b Les avis d'acompte émis avant 2025 (avis d'imposition archives)

Les avis d'acompte dont la date de mise en recouvrement est antérieure à 2025 sont disponibles en cliquant sur le lien « Avis d'acompte » dans le tableau des « avis d'imposition archives » de CFE. Leur notice est accessible en cliquant sur le bouton « Notice ».

						Notice
RÉPUBLIQUE FRANÇAİSE Liberi Liberi Fransıl	DIRECTION GE AVIS D'ACOMI COTISATION F votée et perçu TAXE ADDITIO D'INDUSTRIE - L'ARTISANAT - perçue par la c	NÉRALE DES FINAN <b>PTE 2023</b> <b>FONCIÈRE DES ENT</b> <b>FONCIÈRE DES ENT</b> <b>FONCIÈRE DES ENT</b> <b>INTELLE</b> À LA CFE F <b>TAXE POUR FRAIS I</b> <b>IMPOSITION FORF</b> <i>rommune, l'EPCI, le</i>	NCES PUBLIQUES REPRISES l'EPCI et divers organismes POUR FRAIS DE CHAMBRES D DE CHAMBRES DE MÉTIERS E NITAIRE SUR LES ENTREPRISE dénartement, la région ou di	(ACOCFE) E COMMERCE ET T DE S DE RÉSEAUX vers organismes		
			SPATISTICS.			
	Vos référence	5	Votre situation	n		
Numéro fiscal :		0011	Impôt de référence	5 963 €		
Référence de l'	avis :	232000	Taux	50 %		
			Somme à payer	2 982 €		
Identification on N° SIRET :	de l'entreprise rec	levable : 00011	Date limite de palement	15/06/2023		
Département :		2A			Cliqu	er sur « Noti
Commune :	, ,	004			accéo	der à ces info
Lieu d'impositi	on :					
Numero d'obli	gation :	Votre paie	ment			
A ce jour, vous de votre acompte 2023 ou pour le prélève iusqu'à la	gation : n'avez pas adhére par trois moyens ement mensuel d'i	CFE1 Votre pale é à un prélèvement : en optant pour le ici au 15 juin 2023 o	ment automatique. Vous pouvez p prélèvement à l'échéance d'i u en payant en ligne sur impo	ayer le montant ici au 31 mai uts.gouv.fr		
A ce jour, vous de votre acompte 2023 ou pour le prélève jusqu'à la date limite de p	gation : n'avez pas adhére par trois moyens ment mensuel d'i paiement minuit (	CFE1 Votre pale é à un prélèvement : en optant pour le ici au 15 juin 2023 o (voir notice pour plu Vos conta	ment automatique. Vous pouvez p prélèvement à l'échéance d'i u en payant en ligne sur impo us d'informations). acts	ayer le montant ici au 31 mai ots.gouv.fr		
A ce jour, vous de votre acompte 2023 ou pour le prélève jusqu'à la date limite de j => Par nessage => Par télépho 401 401* du lun et pour toute a coordonnées si => Sur place : : SIE CORSE-DU- 20000 AJACCIK Tél. : 04 95 50 3	gation : n'avez pas adhére par trois moyens ment mensuel d'i paiement minuit ( erie sécurisée : da me : pour toutes di au vendredi de sutre question, co ont mentionnées auprès de votre o SUD PARC CUNE D 36 00 vement sur rende	CFE1 Votre pale é à un prélèvement :: en optant pour le ici au 15 juin 2023 o (voir notice pour plu Vos contra ans votre espace pro questions sur les pre e 8h30 à 19h (horain intactez votre centr ci-dessous entre des Finances J O D ORNANO BP 40	ment automatique. Vous pouvez p prélèvement à l'échéance d'i u en payant en ligne sur impo us d'informations). acts ofessionnel sur <b>impots.gouv.fr</b> élèvements mensuel ou à l'éci es de la Métropole) e des Finances publiques dor publiques 29 v.fr, espace « Contact et RDV	ayer le montant ici au 31 mai ots.gouv.fr héance au 0809 it les		

٦

## 2.4.2 – L'avis d'impôt

### 2.4.2.a L'avis d'impôt issu du rôle général à compter de 2024

L'avis d'impôt issu du rôle général de CFE-IFER, y compris la notice et les renvois associés, est disponible au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle général nº092 » dans le tableau des avis d'imposition CFE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VISA D'IMPÔT 2024 COTISATION FONCIÈRE DES E AVIS D'IMPÔT 2024 COTISATION FONCIÈRE DES E TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POL FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET RÉSEAUX perçue par la commune, TEPCI,	S PUBLIQUES ENTREPRISES volée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes - JR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE Le département, la région ou divers organismes CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE S			
	SARL UM			
Vos références         Numéro fiscal :       00028         Référence de l'avis :       24 97 4088328 06         Identification de l'entreprise redevable : (33)       00026         N° SIRET :       00028         SARL       00028         Département :       00028         Commune :       00028         SAINT DENIS       00028         Lieu d'imposition :       00028         Numéro de rôle :       092         Numéro d'obligation :       CFE2         Établi à la date du :       23/08/2024         Date de mise en recouvrement :       31/10/2024	Votre situation MONTANT DE VOTRE IMPÔT 2 371,00 € MONTANT A PAYER 2 371,00 € Au plus tard le 16/12/2024			
À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre impôt par deux moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 30 novembre 2024 minuit ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).				

#### 2.4.2.b Les avis d'impôt issus des rôles généraux avant 2024 (avis d'imposition archives)

Les avis d'impôt issus des rôles généraux de CFE-IFER antérieurs à 2024 sont disponibles en cliquant sur le lien « Avis d'impôt » dans le tableau des « avis d'imposition archives » de CFE. La notice et les renvois associés sont accessibles en cliquant sur les boutons « Notice » et « renvois » respectivement.



## 2.4.3 – Les avis d'impôt issus de rôles supplémentaires

#### 2.4.3.a Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires émis depuis avril 2024 inclus

Les avis d'imposition issus des rôles supplémentaires émis depuis avril 2024 inclus sont disponibles au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle supplémentaire n°XXX » dans le tableau des avis d'imposition CFE (XXX étant le numéro de rôle).

Ces avis, également adressés au format papier par voie postale, peuvent contenir :

• Avis + tableaux d'assiette + notices (dans tous les cas a minima) ;

• Avis + notices + tableaux d'assiette + page Titre Interbancaire de Paiement + enveloppe (enveloppe uniquement pour les avis d'un montant < 300 euros).



#### 2.4.3.b Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires émis avant avril 2024

Les avis d'imposition issus des rôles supplémentaires émis avant avril 2024 adressés au format papier par voie postale aux redevables concernés ne sont pas disponibles dans le compte fiscal des professionnels.

## 2.5 Étape 5 : Imprimer et enregistrer un avis de CFE et/ou d'IFER

#### 2.5.1 – L'avis d'acompte

#### 2.5.1.a - L'avis d'acompte émis à compter de 2025

♥Pour imprimer un avis d'impôt 2024 de CFE et/ou d'IFER, cliquer sur l'icône d'impression dans le PDF



ου

via le menu Fichier > Imprimer.

♥Pour enregistrer un avis d'impôt 2024 de CFE et/ou d'IFER, cliquer sur l'icône d'impression dans le PDF



*ou* via le menu Fichier > Enregistrer sous<mark>.</mark>

#### 2.5.1.b - L'avis d'acompte émis avant 2025

& Pour imprimer un avis d'acompte de CFE et/ou d'IFER, cliquer sur l'icône d'impression en haut à droite de la page



Puis cliquer sur « Tout le document ».

	Ð	୭
Tout le document		9
La notice		
Liste des demandes		

Il est possible également d'imprimer la notice en sélectionnant « La notice » ou en cliquant sur le bouton « Notice ».



✤ Puis, dès que le document est disponible (indiqué par le rond vert) cliquer sur l'icône « Imprimer ».

Liste des demandes d'impression					
Imprime	Intitulé du document	Détail	Effacer		
• (=)	Entreprise - Avis d'acompte : Cotisation Foncière des Entreprises	Demandé le 2024/04/16 à 10:47 Document disponible	×		
$\bigcirc$					
		Tout effacer Fermer			
Signification des coule	rs de la première colonne :				
is demande d'impression est prise en compte, le document n'est pas encore disponible. Des que possible un temps estimé de préparation est indiqué dans la colonne Détail     ie document et at disponible et peut et minprimé en cliquant sur l'ichne correspondante.     in entern s'est pondution la sub estain possible est tréfacement.					
Cette page se rafraichi	Cette page se rafraichit automatiquement toutes les 30 secondes.				
Les documents de cett	Les documents de cette liste sont conservés 7 jours.				
Les documents générés sont au format pdf. Leur visualisation nécessite le plugin Adobe Reader. Si ce dernier n'est pas installé sur votre poste, vous pouvez le télécharger ou contacter votre administrateur.					
	and Adver y				

Le document est généré au format « PDF ». Il sera alors possible de l'imprimer et de l'enregistrer.

⇔Puis sélectionner les fonctions « Imprimer » ou « Enregistrer sous … » du menu « Fichier ».

#### 2.5.2 – L'avis d'impôt

#### 2.5.2.a – L'avis d'impôt issu du rôle général émis à compter de 2024

⇔Pour imprimer un avis d'impôt 2024 de CFE et/ou d'IFER, cliquer sur l'icône d'impression dans le PDF



ου

*via* le menu Fichier > Imprimer.

♥Pour enregistrer un avis d'impôt 2024 de CFE et/ou d'IFER, cliquer sur l'icône d'impression dans le PDF



*ou via* le menu Fichier > Enregistrer sous.

#### 2.5.2b - L'avis d'impôt issu d'un rôle général émis avant 2024

Bour imprimer un avis d'impôt de CFE, cliquer sur l'icône d'impression en haut à droite de la page ».



Puis, cliquer sur « Tout le document ».



Il est possible également d'imprimer la page en cours, la notice et les renvois (pour l'avis d'impôt) soit en sélectionnant « La notice » ou « Les renvois », soit en cliquant sur les boutons « Notice » et « Renvois » respectivement.



Puis, dès que le document est disponible (indiqué par le rond vert) cliquer sur l'icône « Imprimer » .

Le document est généré au format « PDF ». Il sera alors possible de l'imprimer et de

l'enregistrer.

&Puis sélectionner les fonctions « Imprimer » ou « Enregistrer sous … » du menu « Fichier ».

#### 2.5.3 – Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires émis à compter d'avril 2024

✤Pour imprimer un avis d'imposition issu d'un rôle supplémentaire 2024 de CFE et/ou d'IFER, cliquer sur l'icône d'impression dans le PDF



ου

*via* le menu Fichier > Imprimer.

♥Pour enregistrer un avis d'imposition issu d'un rôle supplémentaire 2024 de CFE et/ou d'IFER, cliquer sur l'icône d'impression dans le PDF



ou via le menu Fichier > Enregistrer sous.

#### 2.6 Étape 6 : Payer un avis de CFE et/ou d'IFER

Consulter la fiche focus « <u>Payer un avis de CFE-IFER</u> » disponible sur le site <u>impots.gouv.fr</u> (en cliquant depuis la page d'accueil du site sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « <u>Aide : accéder aux fiches pratiques</u> »).

## 3 – Documentation

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter de la documentation en ligne sur le site <u>impots.gouv.fr</u> :

- en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur l'icône « <u>Aide : accéder aux</u> <u>fiches pratiques</u> ») ;



- ou en cliquant sur le lien « Documentation » disponible <u>au bas de la page</u> du site impots.gouv.fr > puis « Téléprocédures des professionnels : Informations utiles et foire aux questions » > <u>Accès aux fiches et à la foire aux questions des téléprocédures</u>

O Contact et prise de RDV	]			
Rubriques du site	Informations	Qualité de service	Autres sites	
Particulier	Aide sur le site	Sourds et malentendants - Accéo	Amendes 🖸	Retraites de l'État 🛛
Professionnel	Sécurité informatique	Les engagements de la DGFiP	Cadastre 🖸	Stationnement.gouv.fr
Partenaire	Ouverture des données publiques de	Votre avis sur le site	PayFiP 🖸	Redevance du code de la route 🛛 🖓
Collectivité	la DGFiP		Timbres 🖸	Taxe de séjour 🛛
International	À quoi servent mes impôts ? 🖸		Cessions immobilières de l'Etat 🛛 🗹	Collectivités locales
Documentation	Supports pédagogiques et citoyens		Locations immobilières de l'État 🛛 🗹	Economie.gouv.fr
Études et statistiques			Ventes domaniales 🛛	Ciclade 🖸
Nous connaître				
Nous rejoindre				

Trois autres fiches focus présentent les démarches suivantes :

- > Dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel » :
- Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services ;
- > Dans la rubrique « Opérations particulières » :
- Payer un avis de CFE-IFER ;
- Consulter et payer un avis de CFE et/ou d'IFER pour les usagers ayant un seul établissement

Un tutoriel sur la procédure de consultation et de paiement de l'avis est mis à votre disposition en ligne *via* le lien « <u>Comment consulter et payer la CFE en ligne ?</u> ».

Par ailleurs, vous pouvez aussi consulter le <u>dépliant CFE</u> présentant de manière synthétique cet impôt disponible au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Dépliants, fiches et autres publications > Professionnel.

## 4 – Foire aux questions

Questions	Réponses
Les avis de CFE et ou d'IFER sont-ils envoyés par voie postale ?	Les avis d'acompte et les avis d'impôt issus des rôles généraux de CFE/IFER ne sont pas envoyés aux redevables par voie postale. Ces documents sont accessibles en version dématérialisée dans l'espace professionnel en ligne.
	Les avis issus des rôles supplémentaires de CFE/IFER émis à compter d'avril 2024 et les documents de relance amiable (lettre de relance ou mise en demeure de payer) émis à compter de mars 2024 sont accessibles en version dématérialisée dans l'espace professionnel en ligne <u>et</u> envoyés au format papier par voie postale.
Quand consulter les avis d'acompte et d'impôt de CFE et/ou d'IFER dans l'espace professionnel ?	Les usagers professionnels doivent se rendre dans leur espace professionnel, préalablement aux dates limites de paiement des 15 juin (pour l'acompte) et 15 décembre (ou 15 février N+1)
	<i>NB</i> : Lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 de l'annexe IV du code général des impôts).
	Se reporter à la page 5 § <u>Calendrier pour l'avis</u> <u>d'acompte 2025 de CFE et/ou d'IFER.</u>
Quand consulter les avis d'imposition supplémentaire CFE et/ou d'IFER dans l'espace professionnel ?	A réception du courrier postal, les usagers professionnels doivent se rendre dans leur espace professionnel, préalablement aux dates limites de paiement :
	- 15 juin N pour les avis émis en avril N ;
	- 15 janvier N+1 pour les avis émis en novembre N ;
	- 15 février N+1 pour les avis émis en décembre N.
	NB : Lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est

	prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 de l'annexe IV du code général des impôts).
Quelles sont les démarches à effectuer pour consulter en ligne les avis de CFE et/ou d'IFER ?	Les avis d'acompte, d'impôt issus du rôle général et des rôles supplémentaires de CFE et/ou d'IFER sont consultables en ligne dans l'espace professionnel.
	Si cela n'est pas déjà fait, les usagers professionnels doivent <b>créer leur espace professionnel</b> sur le site impots.gouv.fr.
	Les étapes sont décrites dans la fiche focus « <u>Créer un</u> <u>espace professionnel simplifié et adhérer aux</u> <u>services</u> » disponible sur le site impots.gouv.fr (en cliquant depuis la page d'accueil du site sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « Aide : accéder aux fiches pratiques »). Par ailleurs, un tutoriel sur la création de l'espace professionnel en mode simplifié est également disponible.
	Rappel
	La création d'un espace professionnel en mode simplifié comporte quatre étapes :
	<ul> <li>- 1<sup>ère</sup> étape : saisie des données d'identification pour la création de l'espace (SIREN, adresses électroniques de connexion à l'espace professionnel et de contact avec l'administration fiscale, mot de passe et coordonnées) sur le site impots.gouv.fr ;</li> <li>- 2<sup>e</sup> étape : enregistrement de la demande de création de l'espace professionnel et vérification de l'adresse électronique de contact déclarée par l'entreprise via un lien automatique. À défaut de clic sous 72 h, la demande de création sera à renouveler entièrement.</li> <li>- 3<sup>e</sup> étape : réception par voie postale du code d'activation dans les 15 jours (à l'adresse du siège de l'entreprise);</li> </ul>
	<ul> <li>4<sup>e</sup> étape : activation de l'espace professionnel sur le site impots.gouv.fr dans un délai de 60 jours et déclaration d'un compte bancaire, pour payer en ligne.</li> </ul>
	Une fois l'espace activé, en mode simplifié, l'usager est automatiquement habilité aux services de consultation et de paiement des impôts et taxes et peut gérer les services en ligne et la mise à jour des comptes bancaires depuis la page d'accueil de l'espace professionnel.

Je n'arrive pas à accéder à mon compte	Les principales causes sont :
fiscal professionnel. Pourquoi ?	<ul> <li>les problématiques liées à l'activation de l'espace professionnel : les usagers disposent d'un délai de 60 jours à compter de la création de l'espace en mode simplifié pour activer ce dernier.</li> <li>Les codes d'activation des espaces créés en mode simplifié sont envoyés par voie postale au siège de l'entreprise.</li> <li>Si l'activation de l'espace n'est pas réalisée dans les 60 jours, il convient de recommencer la procédure.</li> </ul>
	- les problématiques liées à l'existence d'un tiers : si l'usager confie la gestion d'au moins une partie des téléprocédures fiscales (déclaration et paiement de résultat, de TVA) concernant son entreprise à un tiers, la création d'espace ne sera pas possible en mode simplifié. Le tiers devra alors créer l'espace professionnel de l'entreprise en mode expert.
	<ul> <li>les problématiques de délégation pour consulter le compte fiscal: l'usager peut donner délégation à certaines personnes concernant ses services en ligne. Au préalable, il est important de s'assurer que la personne qui souhaite accéder à ce service en possède bien les droits.</li> </ul>
	Ces démarches sont décrites dans les fiches « Consulter vos services (habilitations) », « <u>Désigner un</u> <u>Administrateur Suppléant</u> », et « <u>Désigner des</u> <u>délégataires et consulter les délégations</u> », disponibles sur le site impots.gouv.fr (en cliquant depuis la page d'accueil du site sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « <u>Aide :</u> accéder aux fiches pratiques »).
	Il est possible de remplacer le titulaire d'un service à tout moment. Cette procédure est décrite dans la fiche « Demander à remplacer le titulaire d'un service (substitution) », disponible sur le site impots.gouv.fr (en cliquant depuis la page d'accueil du site sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « <u>Aide :</u> accéder aux fiches pratiques »).
Comment consulter les avis de CFE et/ou d'IFER pour les entreprises multi- établissements ?	Les chemins d'accès pour consulter les avis de CFE et/ou d'IFER des entreprises multi-établissements sont :
	- <u>Pour les entreprises de 2 à 99 établissements</u> : bouton « Accès aux avis de CFE » ou « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des entreprises > Ensemble des adresses » ;
	- <u>Pour les entreprises de plus de 99 établissements</u> : « ACCÈS PAR IMPÔT > Cotisation foncière des

	entreprises > Liste des adresses ».
	Les autres méthodes de consultation des avis dans le compte fiscal professionnel sont décrites dans cette fiche focus.
Un avis de CFE et/ou d'IFER n'est pas disponible dans l'espace professionnel. Pourquoi ?	Les avis de CFE et/ou d'IFER peuvent ne pas être consultables dans le compte fiscal professionnel pour les raisons suivantes (liste non exhaustive) :
	Avis d'acompte
	<ul> <li>si l'entreprise n'est pas redevable de l'acompte (cotisation de CFE et/ou d'IFER de l'année précédente inférieure à 3 000 €);</li> </ul>
	<ul> <li>si l'entreprise sort du périmètre de la direction des grandes entreprises (DGE) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N : les acomptes de ces sociétés ne sont pas calculés la première année. La CFE sera due au solde. Ces entreprises n'auront pas d'acompte à payer.</li> </ul>
	Avis d'impôt issu du rôle général
	– si l'entreprise n'est pas redevable de la CFE et/ou de l'IFER ;
	<ul> <li>si l'entreprise se trouve dans une commune où le rôle général est différé. La date limite de paiement de ces avis est reportée au 15 février de l'année N+1. Ces avis seront donc consultables dans l'espace professionnel en janvier.</li> </ul>
	Avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire
	<ul> <li>si l'entreprise n'a pas fait l'objet d'une imposition supplémentaire de CFE et/ou de l'IFER.</li> </ul>
Est-il possible d'archiver les avis de CFE et/ou d'IFER ?	Les avis de CFE et/ou d'IFER peuvent être archivés sur un ordinateur au format PDF (cf. description du processus § 2.5 Étape 5 : Imprimer et enregistrer un avis de CFE et/ou d'IFER).
Comment payer les avis de CFE et/ou	Avis d'acompte et d'impôt issu du rôle général
d'IFER ?	Le paiement dématérialisé est obligatoire : prélèvement à l'échéance ou mensuel, paiement en ligne.
	Les paiements par chèque, virement (1) ou espèces sont exclus.
	Avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire
	Les moyens de paiement possibles sont les suivants : le paiement en ligne, le Titre Interbancaire de

	Paiement (TIP), le chèque, le numéraire ou la carte bancaire dans la limite de 300 €. Si l'usager choisit le paiement en ligne, un bouton « PAYER », situé dans le tableau des avis d'imposition CFE du compte fiscal, permet d'accéder automatiquement au service de paiement lorsque le compte bancaire à utiliser a été préalablement déclaré dans l'espace professionnel.
	L'usager peut également payer la CFE et/ou l'IFER depuis le site impots.gouv.fr muni de son numéro fiscal et de la référence de son avis. Son compte bancaire doit avoir été préalablement renseigné dans son espace. Pour plus de détails concernant l'accès au service de paiement en ligne et les explications relatives à l'utilisation des moyens de paiement dématérialisé, consulter la fiche « Payer un avis de CFE-IFER », disponible sur le site impots.gouv.fr (en cliquant depuis la page d'accueil du site sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « <u>Aide :</u> accéder aux fiches pratiques »). (1) sauf pour les entreprises qui résident dans un État hors zone SEPA et figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministère des affaires étrangères et du ministère du budget – Cf. Article 1681 <i>sexies</i> , alinéa 4 du CGI)
Peut-on payer en ligne ou adhérer aux prélèvements automatiques mensuel ou à l'échéance avec un compte bancaire étranger domicilié dans tout pays membre de la zone SEPA ?	Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire étranger domicilié dans un des pays membres de l'espace unique de paiement en euros (zone SEPA) pour régler en ligne vos impositions ou pour adhérer aux procédures de prélèvements automatiques mensuel ou à l'échéance sur le site impots.gouv.fr.
	Le format SEPA est un format accessible dans les 27 pays-membres de l'Union européenne et dans les pays suivants : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni (y compris Gibraltar), la Suisse, Monaco, la République de Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et l'État du Vatican.
Peut-on être prélevé automatiquement, sans intervenir à chaque échéance ?	En adhérant à un prélèvement automatique pour chacun de ses établissements rattachés, l'entreprise n'a ensuite plus aucune démarche à effectuer pour le paiement. Deux types de prélèvement sont proposés : – mensuel, avec un étalement de la cotisation de janvier à octobre (10 prélèvements le 15 de chaque

	mois) et une régularisation éventuelle en décembre (prélèvement ou restitution).
	<ul> <li>à l'échéance, l'entreprise est prélevée automatiquement pour chaque échéance. Le prélèvement est effectué après la date limite de paiement.</li> <li>Ces deux modes de prélèvements peuvent être</li> </ul>
	modifiés, suspendus ou résiliés sur simple demande du redevable.
	Pour les avis de rôle supplémentaire ou les documents de relance, le prélèvement automatique n'est pas possible.
	Pour plus d'information, consulter la fiche « <u>Payer un</u> <u>avis de CFE-IFER</u> », disponible sur le site impots.gouv.fr (en cliquant depuis la page d'accueil du site sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « <u>Aide : accéder aux fiches pratiques</u> »).
Jusqu'à quand puis-je adhérer au prélèvement à l'échéance pour payer mon avis d'acompte CFE-IFER de l'année N ?	L'adhésion au <b>prélèvement à l'échéance</b> pour régler <u>l'avis d'acompte de <b>CFE-IFER de l'année N</b> est possible jusqu'au <b>31 mai inclus de l'année N</b> sur le site impots.gouv.fr ou en téléphonant au 0 809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + prix de l'appel).</u>
	Au-delà de cette date, le contrat souscrit sera valable pour les prochaines échéances en N+1.
Jusqu'à quand puis-je adhérer au prélèvement à l'échéance pour payer mon avis d'impôt de CFE-IFER de l'année N ?	L'adhésion au <b>prélèvement à l'échéance</b> pour régler <u>l'avis d'impôt de <b>CFE-IFER de l'année N</b> est possible</u> <u>jusqu'au <b>30 novembre inclus de l'année N</b> sur le site impots.gouv.fr ou en téléphonant au 0 809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + prix de l'appel).</u>
	Au-delà de cette date, le contrat souscrit sera valable pour les prochaines échéances en N+1.
Jusqu'à quand puis-je adhérer au prélèvement mensuel pour régler mon avis d'acompte de CFE-IFER de l'année N ?	L'adhésion au <b>prélèvement mensuel</b> pour régler votre imposition de <b>CFE-IFER de l'année N</b> est possible jusqu'au <b>30 juin inclus de l'année N</b> . Au-delà, votre adhésion ne sera effective que pour le règlement de votre imposition N+1.
	Attention : si vous êtes redevable de l'acompte et que vous souhaitez vous mensualiser, vous devez effectuer votre démarche d'adhésion avant le 30 juin inclus de l'année N. Un rattrapage des premières mensualités (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année) étant effectué automatiquement le mois d'après, vous n'avez pas à régler votre acompte. Si vous adhérez à la mensualisation, avant le 15 juin inclus, vous n'êtes

	pas tenu de régler votre acompte. Si vous adhérez entre le 16 et le 30 juin inclus, vous êtes invité à régler votre acompte par paiement direct en ligne, le paiement venant en déduction de l'échéance de juillet.
Jusqu'à quand puis-je adhérer au prélèvement mensuel pour régler mon avis d'impôt de CFE-IFER de l'année N ?	L'adhésion au <b>prélèvement mensuel</b> pour régler votre imposition de CFE-IFER de l'année N est possible jusqu'au <b>30 juin inclus de l'année N.</b>
	Au-delà de cette date, l'adhésion au prélèvement mensuel pour le paiement de la CFE-IFER de l'année N n'est plus possible.
	Vous pouvez, cependant, effectuer une adhésion pour le paiement de votre imposition de l'année N+1. Le premier prélèvement interviendra dès le 15 janvier N+1 si vous adhérez avant le 15 décembre N inclus, ou à partir du 15 février N+1 si votre adhésion intervient entre le 16 décembre N et le 31 janvier N+1 inclus. Dans ce cas, une régularisation du montant qui aurait dû être prélevé en janvier sera effectué sur le mois de février ou sur les trois premiers prélèvements. Les mensualités seront calculées sur la base de votre imposition CFE-IFER N-1. Une régularisation pourra intervenir le <b>15 décembre N au moment du paiement du solde en cas d'augmentation de votre cotisation (prélèvement complémentaire) ou de diminution (remboursement).</b>
Je souhaite résilier mon contrat de mensualisation pour adhérer au prélèvement automatique à l'échéance. Comment puis-je procéder ?	Le changement « direct » de modalité de prélèvement qui viserait à requalifier un contrat de prélèvement mensuel en contrat de prélèvement à l'échéance n'est pas possible à ce jour. Le premier doit en effet être résilié avant ouverture du second.
	Dans ces conditions, si vous ne souhaitez plus payer votre CFE et/ou IFER par prélèvements mensuels vous devez d'abord résilier votre contrat en cours <u>à partir</u> <u>de votre espace professionnel</u> . Une fois la résiliation du contrat de mensualisation effective, vous pouvez adhérer à un nouveau contrat de prélèvement à l'échéance. <b>Attention à la date à laquelle vous</b> <b>engagez cette démarche.</b>

# 5 – En cas de difficulté rencontrée dans l'accomplissement de cette procédure

L'assistance aux usagers des <u>téléprocédures</u> est joignable de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

> le téléphone via le nº 0 809 400 210 (service gratuit + prix de l'appel) ;

> le formulaire électronique disponible depuis la page d'accueil du site impots.gouv.fr en haut de page en cliquant sur « Contact et prise de RDV ».



La page suivante s'affiche après avoir cliqué sur chacun des « pavés » successifs :

- Professionnel
- Une assistance aux téléprocédures
- Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données

	Ervikicut Revisicut FawCASE impots.gouv.fr				à l'espace professionnel				
			Rechercher Q						
	Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International International(anglish)								
	Acoust ) Contact et prise de rendez wws								
	Contact e	et prise de	rendez-	vous					
	Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans cortains cas il l'oux sen nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saiair une adresse à l'aide d'un formulaire.								
	Vous êtes : 🔶 Vous ete					Votre avis sur le site			
	O Particulier		0	O Particulier domicilié hors de France		Professionnel	æ		
	C Entreprise étrang Sans établissement sta	<b>jère</b> ble en France	<b>11</b> 80	O Partenaire	1				
	Votre demande	concerne :							
	Une assistance a téléprocédures	ux	R	O Une question fiscale d'ordre gérnéral	?	C La création d'entre (contact et prise de	prise a RDV)		
	C La gestion de voi (contact et prise	i impôts de RDV)		O Autre démarche fiscale (quitus, timbre fiscal)	.tî	Une entreprise rele la Direction des Gra Entreprises	vant de andes		
	<ul> <li>Vos corresponda spécialisés</li> </ul>	nts							
Au sujet de :									
	Par formuel pour procédure de dé ligne des donnée	une claration en Is		Par formuel pour une O procédure de transmission de fichiers par internet		Par téléphone pour procédure de décla ligne des données uniquement	aration en		
	Par formuel pour procédure du ser déclarants	une vice Tiers							
	Moyens de contact :								
	Procédure de déclaration en ligne des données (par formuel)								
	,	Vous pouvez co	ntacter votre	assistance pour des questions o	l'ordre techni	ique par formuel.			
		> Accéder au fo	rmuel						
	↑ Haut de page								
	Suivez-nous sur les réseaux sociaux	¢				0	X 🖬 🖸		
	O Contact et prise d	e RDV							
	Rubriques du site Particulior	Information Aide sur le s	s ito	Qualité de service Sourds et malentendants - Accéo	Autres sites	Retraites o	de l'État 📑		
	Professionnel	Sécurité infr	ormatique	Les engagements de la DGFiP	Cadastre 📑	Stationner	ment.gouv.fr 📑		
	Partonaire Collectivité	Ouverture d la DGFiP	es données publiqu	es de Votre avis sur le site	rayFiP 🕑 Timbres 🕑	Redevano Taxe de sé	e av code de la route 🔮 ijour 🔮		
	International	A quoi serve Supports pi	nt mes impôts ? 🔮 idagogiques et citoy	ens	Cessions immobil	lières de l'État 🖉 Collectivit	tés locales 🔮		
	Documentation Études et Statistiques				Locations immob	nneres de l'Etat 🔮 Economie es 🗳 Ciclade [	gouvdr (5°		
	Nous connaître								
	recos rejoindre								
	FANCAISE     Infogrowth & Service-public.h & Legitence.gov.ch & data.gov.th &     Idata								
	intenti								
	Flan du site Accessabilité : partiellement conforme Henrison légieles Données personnelles Gestion des cookies 🔆 Paramètres d'Alfébrage								
	Surf mention explicite de preprint installectuelle dotteurs par des tiers, les contravos de co alte sont proposito sont Sonne etable/20 12								

Cliquez sur le lien « Accéder au formuel ».



Puis saisissez votre SIRET.

Liberté · Égalité · Fraternité République Française	un site de la Direction générale des Finances publiqu	es				
Assistance aux téléprocédures des professionnels Formulaires pour les utilisateurs des téléprocédures EFI						
Identification	Saisie et Valida	ition Conf	firmation			
Saisie des éléments d'identification						
Ex :12345678901234						
	S'ic	lentifier	Quitter			